Ressources / AI Act

AI Act : la checklist de l'entreprise qui utilise l'IA

Pour la plupart des entreprises, qui utilisent des assistants comme Claude, ChatGPT ou Copilot, l'essentiel est en vigueur depuis le 2 février 2025. Voici les quatre choses à faire, le calendrier révisé en juillet 2026 et ce que le texte prévoit pour les PME.

Déjà en vigueur	Transparence	Haut risque	Texte
Pratiques interdites et maîtrise de l'IA, depuis le 2 février 2025	Date générale d'application : 2 août 2026	2 décembre 2027 et 2 août 2028	Règlement (UE) 2024/1689, révisé par le règlement (UE) 2026/1744

Les quatre choses à faire

1 Former, et en garder la trace

L'article 4 demande de prendre des mesures pour favoriser la maîtrise de l'IA par le personnel, selon son rôle et le contexte d'usage.

- [ ] Une formation sur les cas réels a eu lieu, ou elle est planifiée
- [ ] Le programme, la liste des participants et les supports sont conservés

2 Écrire les règles d'usage

Quels outils, quelles données ne jamais y mettre, qui valide. Une charte d'une page suffit.

- [ ] La charte existe : outils autorisés, données interdites, référent
- [ ] Elle a été présentée aux équipes

3 Faire l'inventaire des usages

Lister les outils et les agents en service, et repérer ceux qui touchent à une décision sur une personne : recrutement, évaluation, crédit. Ceux-là relèvent du haut risque à partir de décembre 2027.

- [ ] Les outils et les agents en service sont listés
- [ ] Ceux qui touchent à une décision sur une personne sont repérés

4 Être transparent

Un chatbot doit dire qu'il est une IA ; une image, une vidéo ou une voix truquées et réalistes se signalent comme telles.

- [ ] Nos chatbots disent qu'ils sont des IA
- [ ] Les contenus truqués et réalistes sont signalés comme tels

Où se situent vos usages

Niveau	Exemples	Ce que le texte prévoit
Inacceptable	Notation sociale, manipulation, reconnaissance des émotions au travail, images intimes générées sans consentement	Interdit
Haut risque	IA qui trie des candidatures ou évalue des salariés, évaluation de la solvabilité, accès à l'éducation	Gestion des risques, documentation, contrôle humain, enregistrement
Risque limité	Chatbot, contenus générés par l'IA, hypertrucages	Transparence : dire qu'on parle à une IA, signaler les contenus générés
Risque minimal	Rédaction, résumé, traduction, aide au code, filtre anti-spam	Pas d'obligation particulière, au-delà de la maîtrise de l'IA

Les usages de bureau courants (rédiger, résumer, analyser un document) relèvent du risque minimal. Les obligations lourdes visent surtout ceux qui fournissent des systèmes à haut risque, et dans une moindre mesure ceux qui les utilisent.

L'article 4, en clair

- → C'est une obligation de moyens, pas de résultat : aucun niveau précis n'est exigé d'une personne.
- → La Commission et les États membres doivent aider les entreprises à la respecter, en particulier les PME.
- → Aucun format n'est imposé : la trace de ce qui a été fait reste la meilleure preuve.

Les sanctions

- → Jusqu'à 35 millions d'euros ou 7 % du chiffre d'affaires annuel mondial pour une pratique interdite.
- → Jusqu'à 15 millions d'euros ou 3 % pour la plupart des autres obligations, dont celles du haut risque et de la transparence.
- → Jusqu'à 7,5 millions d'euros ou 1 % pour des informations inexactes fournies aux autorités.
- → Pour une PME, c'est le plus bas des deux montants qui s'applique.

Votre inventaire, à remplir

Outil ou agent en service	À quoi il sert	Décision sur une personne ?	Niveau de risque

Le calendrier, révisé en juillet 2026

1er août 2024	Entrée en vigueur du règlement
2 février 2025	Pratiques interdites et maîtrise de l'IA (article 4)
2 août 2025	Obligations des fournisseurs de modèles d'IA à usage général
2 août 2026	Date générale d'application, dont les obligations de transparence ; quatre mois de plus pour le marquage des contenus par les systèmes d'IA générative déjà sur le marché
2 décembre 2026	Nouvelles interdictions : images intimes réalistes générées sans consentement, contenus pédocriminels
2 décembre 2027	Systèmes à haut risque de l'annexe III : emploi, éducation, crédit, services essentiels
2 août 2028	Systèmes à haut risque intégrés à des produits réglementés (annexe I)

Article 113 du règlement (UE) 2024/1689, tel que modifié par le règlement (UE) 2026/1744 du 8 juillet 2026.

Les sources

Règlement (UE) 2026/1744 modifiant le règlement (UE) 2024/1689 sur l'IA, texte signé le 8 juillet 2026 (Conseil de l'UE)
Règlement (UE) 2024/1689 sur l'intelligence artificielle (EUR-Lex)
Commission européenne, législation sur l'IA

Textes consultés le 13 novembre 2026. Cette checklist résume le règlement ; elle ne remplace pas un conseil juridique.

Former vos équipes et écrire votre charte

Trente minutes pour comprendre vos équipes et leurs outils, puis un programme et un devis écrits sous 48 h. Sans engagement.

Réserver 30 minutes →

E-mail contact@mindeon.ai
Charte mindeon.ai/charte-ia-entreprise/
Formations mindeon.ai/formations/